Image not found or type unknown

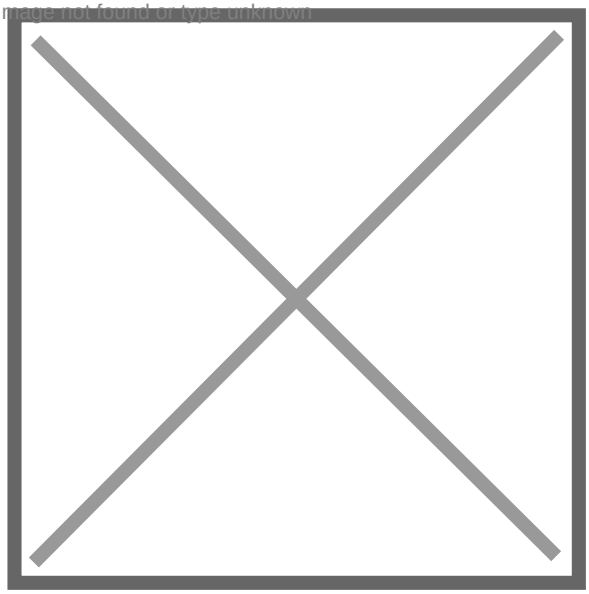

Eclairage du logement

Par **Orely35**, le **22/06/2020** à **16:46**

Bonjour,

Nous venons de prendre une location dans lequel les propriétaires ont juste laissé les dominos apparent au niveau des plafonds, sans le culot pour l'ampoule. Est Ce légale?

Lors de notre visite il y avait des luminières et au moment de la restitution des clefs il yn'a avait plus que des dominos.

Merci de votre retour

Cordialement

Par **Lag0**, le **22/06/2020** à **22:15**

Bonjour,

Le décret sur le logement décent indique seulement :

[quote]
Le logement comporte les éléments d'équipement et de confort suivants :

[...]

6. Un réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces et des accès ainsi

que le fonctionnement des appareils ménagers courants indispensables à la vie quotidienne.

[/quote]
Il ne parle que du "réseau électrique", il n'entre pas dans les détails (douilles / ampoules).

L'important est de bien faire noter cela sur l'état des lieux d'entrée de façon à ce que vous puissiez rendre le logement dans le même état lors de votre départ...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés